



25 ans du jumelage Bussy-Chardonney et Teillay

BALADE EN PETIT TRAIN AU POINT DE VUE DE PAMPIGNY

**Le cœur du village
de Pampigny en fête**

inaugurations

**Chiens en laisse, où,
quand et comment ?**

bonnes pratiques

**Les décisions de
votre Conseil**

dernières séances

INAUGURATIONS À PAMPIGNY

Les 4 et 5 mai 2024, le cœur du village de Pampigny était en fête.

En plus de la rue de l'Auberge, les amateurs de monuments historiques ont pu admirer le résultat des travaux réalisés l'année dernière au Temple de Pampigny, qui ont permis une utilisation des lieux plus pratique, confortable et accessible à tous.

Petits et grands ont également pu tester le Pumptrack situé à proximité du collège de Champ-Carré à Pampigny. Ce parcours, agrémenté de plusieurs bosses pour simuler de petits dénivelés, fait la joie des jeunes et moins jeunes depuis son ouverture en fin de législature précédente par les autorités de Pampigny.



DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL SUR LA COMMUNE

ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

La Municipalité a également pourvu le deuxième poste à la Maison des jeunes, lieu qui accueille après l'école des jeunes de 12 à 25 ans de Hautemorges et des villages des alentours.

Après avoir soutenu Mme V. Crausaz depuis l'ouverture de la Maison des jeunes début décembre 2023, M. Jean-Christophe Lemaire a été engagé à temps partiel dès le 1^{er} mai 2024 en tant qu'animateur socioculturel. Dans le cadre des tâches qui lui sont confiées, M. Lemaire accueille les jeunes, leur offre une écoute attentive, leur donne les moyens d'imaginer et de réaliser des projets d'activités et de développement, tant sur le plan social que culturel, éducatif et de loisirs.



ENGAGEMENT D'UN ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

En date du 1^{er} avril 2024, la Municipalité a créé un nouveau poste d'Assistant de Sécurité Publique (ASP) et l'a pourvu en engageant M. Yan Nicolier, un «Ballensard» de 50 ans.

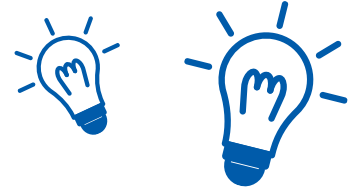
Un ASP joue un rôle clé dans le maintien de l'ordre public et assure une présence préventive sur le terrain grâce à des patrouilles quotidiennes sur le territoire communal. Parmi les diverses tâches qui lui sont confiées, M. Nicolier surveille, entre autres, les entrées et sorties des écoles, veille au respect du stationnement, prononce des amendes d'ordre, rédige des ordonnances pénales, surveille et prévient les incivilités, distribue les commandements de payer et autres notifications. Dans le cadre de manifestations, il gère les demandes Pocama et peut être amené à mettre en place une signalisation routière adéquate.

c'est nouveau !



LES TRAVAUX EN COURS

Aperçu des divers travaux en cours sur notre commune.



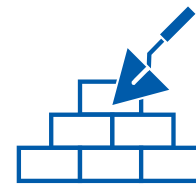
RÉFECTION ROUTIÈRE



Les travaux routiers sur la route de Bière et la route de Chardonney à Apples se sont terminés au début du printemps par la pose de nouveaux revêtements phonoabsorbants et la réalisation du marquage définitif. Ces travaux ont permis d'assainir ces chaussées en mauvais état et d'améliorer le confort des usagers.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au début de l'année 2024, de nouveaux luminaires routiers en LED ont remplacé les anciens modèles très énergivores. Ces remplacements réduisent les pollutions lumineuses, car les éclairages sont dirigés vers la chaussée et évitent la déperdition dans les airs. Les luminaires du quartier de Sur-Ville à Bussy-Chardonney, En Montelin à Apples, Rue du Record Chauvet à Sévery et Crêt de l'Église à Pampigny sont équipés de détection de présence afin de permettre un fort abaissement de l'éclairage la nuit (22h – 6h) et de réaugmenter en cas de passage devant les capteurs.



IMMEUBLE CROIX-DU-MOULIN 2 À APPLES

Suite à l'acceptation du préavis par le Conseil communal, les travaux de rénovation de la Croix-du-Moulin 2 ont commencé mi-mars par le désamiantage et la dépose des balcons. Les principaux travaux suivants seront exécutés : la pose d'une isolation périphérique, l'installation de panneaux solaires et l'agrandissement des balcons.



Pour plus d'infos →

hautemorges.ch

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

- RÉCOLTE DE SIGNATURES

L'initiative populaire et le référendum font partie intégrante de la culture suisse. Ils permettent au peuple de participer au processus politique et de façonner directement l'avenir du pays.

Pour rappel, l'électeur ne peut signer qu'une fois chaque initiative ou référendum. **Les signatures données plusieurs fois sont nulles.**

Quels sont les critères ? →



Critères de validité des signatures

- les champs doivent tous être remplis personnellement
- signature manuscrite
- les guillemets de répétitions ne sont pas autorisés

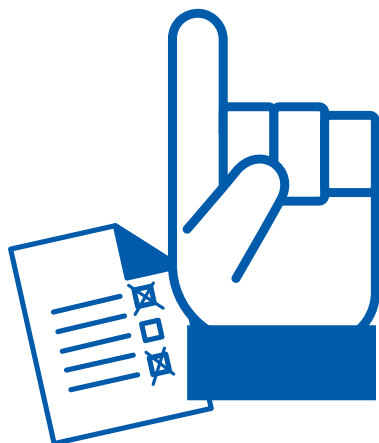


Critères d'annulation des signatures

- illisible, non identifiable
- signature donnée plusieurs fois
- non citoyen suisse
- non domicilié dans la commune

VOTATIONS - ÉLECTIONS

Lors des votations ou élections, il arrive trop souvent de comptabiliser des votes non pris en compte. Pour information, **environ 5% des votes sont nuls.**



Pour soumettre votre enveloppe de vote, 3 possibilités :

1. envoyer l'enveloppe (affranchie d'un timbre) par courrier postal à l'administration communale
2. glisser l'enveloppe (sans timbre) dans les boîtes aux lettres des différentes localités prévues à cet effet
3. se rendre personnellement, le dimanche matin jour du scrutin, au bureau de vote situé au 1^{er} étage de l'administration communale entre 10h et 11h, sans oublier votre matériel de vote

petit
rappel

La bonne manière de voter

Remplir le bulletin de vote et le glisser dans l'enveloppe jaune. Fermer l'enveloppe pour garantir le secret du vote.

Détacher la carte de vote du volet de transmission. Compléter la carte de vote en inscrivant la date de naissance exacte et en signant la carte.

Glisser l'enveloppe jaune fermée et la carte de vote dans l'enveloppe de transmission grise.

Quelques exemples de votes non pris en compte :

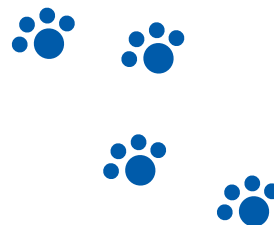
- manque la signature
- date du jour au lieu de la date de naissance
- bulletin de vote pas mis dans l'enveloppe jaune
- carte de vote dans l'enveloppe de vote (jaune)



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Apples	606	Permis de construire	Isolation périphérique, rénovation de la toiture, installation de panneaux solaires, installation d'un nouveau système de chauffage : PAC, création d'une ouverture en façade
Apples	555	Permis de construire	Démolition d'une maison, abattage de 3 arbres et construction de 2 villas individuelles
Apples	750	Permis de construire	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau
Reverolle	5028	Permis de construire	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau
Reverolle	5229	Permis de construire	Installation d'une piscine enterrée non chauffée
Pampigny	4246	Permis de construire	Mise en conformité de l'abri tunnel et construction de deux silos-tours

POURQUOI, QUAND ET OÙ TENIR MON CHIEN EN LAISSE ?



Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage.

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

PENSEZ-Y !

Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse.

Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

→ **Du 1^{er} avril au 15 juillet** en forêt et à ses abords




→ **Toute l'année** dans certains sites protégés et en présence de bétail





LES DÉCISIONS DE VOTRE CONSEIL

Pour vous tenir au courant de l'actualité et des activités de votre Commune, voici une brève synthèse des dernières séances du législatif, par Laurence Micheli, présidente du Conseil communal.

Séance du 18 mars 2024

Élections complémentaires

En remplacement d'un Conseiller démissionnaire pour son mandat, le Conseil communal a élu, Monsieur Justin Tardy en tant que scrutateur suppléant et Monsieur Basil Viquerat en tant que membre à la commission ad hoc «Énergie et développement durable».

Nouvelles commissions

Commission ad hoc «Chauffage église Apples», sont élus : Mme Kirsten Halleux, M. Jacques Brera, Mme Tania Aeschlimann, Mme Laetitia Trottet et M. Daniel Cretegny

Commission ad hoc «Rénovation collège Jura», sont élus : M. Nicolas Hofmann, Mme Nathalie Leitos, M. Nicolas Dumauthioz, M. Benoît Viret et Mme Cornelia Grandjean

Commission ad hoc «Eau potable», sont élus : Mme Martine Meldem, M. Philippe Burri, Mme Laetitia Trottet, Mme Kirsten Halleux, M. Dominique Kohli, M. Erwin Hofstetter, M. Basil Viquerat

Demande de crédit d'investissement de CHF 365'000.- pour la création de nouveaux points de collecte, d'écopoints, réalisation d'aménagements à la déchetterie d'Apples et d'un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 30'000.- pour la création de places de stationnement

Le 9 octobre 2023, le Conseil communal a adopté le nouveau règlement sur la gestion des déchets. La Municipalité a présenté le préavis suivant à l'assemblée pour poursuivre sa politique en matière de traitement des déchets. Le rapport de la commission des finances (CoFin) a proposé de voter selon les conclusions du préavis. La commission ad hoc «Déchets» également, en proposant deux amendements. Après un long débat, l'assemblée a voté en faveur des deux amendements et des conclusions du préavis à la majorité.

Demande d'un crédit complémentaire global au budget de fonctionnement de l'année 2024 de CHF 110'000.- relatif à l'achat d'une balayeuse de voirie, d'une mini-pelle et d'un robot broyeur télécommandé (prix d'achat brut de CHF 234'000.-)

La Commune fait appel à une entreprise externe tous les deux mois pour le nettoyage de la voirie et souhaite devenir autonome dans cette tâche pour le faire dès que nécessaire. Le rapport de la commission des finances (CoFin) a proposé de voter selon les conclusions du préavis. La commission ad hoc «Véhicules» également, en proposant un amendement. Après un long débat, l'assemblée a voté en faveur de l'amendement et des conclusions du préavis à la majorité.

Demande d'un crédit complémentaire global de CHF 350'000.- au budget 2024 pour honorer les demandes éligibles de subventions pour le développement durable (période 2022-2023)

Pour honorer les demandes éligibles de subventions sur la période 2022-2023, la Municipalité demande un crédit complémentaire financé par l'impôt communal. Le rapport de la commission des finances (CoFin) a proposé de voter selon les conclusions du préavis. Des Conseillers ayant un intérêt dans l'affaire à traiter, l'assemblée a voté sur la récusation des membres concernés à la majorité. Suite au débat, l'assemblée a voté en faveur des conclusions du préavis à la majorité.



ÉCHOS DU CONSEIL

Assermentation

Monsieur Michael Vogel a été assermenté à la suite de la démission de Monsieur Raphaël Zürcher. Félicitations au nouveau membre du Conseil communal qui est au complet avec 70 membres.

60%

de participation

Lors des dernières votations fédérales du 3 mars, la commune de Hautemorges a enregistré un taux de participation honorable de 60%.

MERCI !





Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'165'000.- en faveur de l'extension et de la rénovation du collège du Champ-Carré à Pampigny.

Pour reprendre le préambule du préavis. «Le collège du Champ-Carré, à Pampigny, doit faire l'objet d'un assainissement (enveloppe extérieure) et d'une extension. L'agrandissement comprendra trois salles de classe, une salle multi-usage, deux salles de dégagement, ainsi que divers locaux annexes. Ces salles viendront compléter le programme scolaire existant (5 salles de classe, 1 salle multi-usage, 1 salle des maîtres). Une extension de l'abri PC est aussi envisagée dans le projet.» Le rapport de la commission des finances (CoFin) a proposé de voter selon les conclusions du préavis. La commission ad hoc «Extension et rénovation du collège Champ-Carré de Pampigny» également, en proposant un vœu. Après un long débat sur la fonction de l'extension, l'assemblée a refusé les conclusions du préavis à la majorité.

Séance du 06 mai 2024

Présentation de l'étude urbanistique et paysagère du secteur «sous le collège» à Apples.

La Municipalité a mandaté le bureau Plarel pour une étude urbanistique et paysagère du secteur «sous le collège» à Apples réalisée dans le but de pouvoir intégrer de nouvelles constructions scolaires sur le site d'Apples. En plus du programme scolaire et de ses aménagements extérieurs, la Municipalité a également établi le catalogue des infrastructures demandées par les acteurs régionaux (terrain de foot synthétique, centre commercial, etc.). Le bureau Plarel a présenté le résultat de cette étude au Conseil communal.

Demande de crédit complémentaire au budget pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à l'église d'Apples, pour un montant de CHF 135'000.-

La Municipalité proposait de changer le chauffage électrique actuel de l'église d'Apples par l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol. La Commission des finances a proposé de voter selon les conclusions du préavis. La Commission ad hoc a précisé qu'elle soutenait le projet de remplacement du chauffage mais a recommandé de refuser le préavis en raison de son caractère incomplet. Après débat, l'assemblée a refusé les conclusions du préavis à la majorité.

Demande de crédit complémentaire au budget pour la rénovation de la cuisine du collège du Jura, pour un montant de CHF 280'000.-

Le préavis vise à rénover la cuisine du collège du Jura à Apples et de remplacer les fenêtres et les stores. La Commission des finances a estimé que les arguments financiers avancés n'étaient pas suffisamment convaincants et a proposé de refuser le préavis. La Commission ad hoc au contraire a proposé de le soutenir. Après débat, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis.

Modification des statuts du SIS Morget

La Commission des finances a proposé de soutenir le préavis relatif à la modification des statuts du SIS Morget. L'assemblée a suivi cette proposition et accepté les conclusions du préavis.

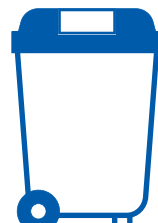
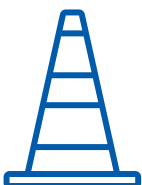
Prochaines séances du Conseil communal

24 juin 2024

9 septembre 2024

7 octobre 2024

16 décembre 2024





AGENDA

Juin

- 19.06 Tir des Bougeries – Stand d'Apples – Société de Tir d'Apples
22-23.06 20 ans FC Pied du Jura – Apples, terrain des Planches – FC Pied du Jura
26.06 Conférence frelon asiatique – Apples, salle polyvalente – Société d'apiculture de Bière et Cossonay

Août

- 01.08 Fête nationale – Chaniaz – Municipalité de Hautemorges
23.08 Manifestation autour de la fontaine – Cottens – SAC
25.08 Mi-été – Pâturage du Pré-de-l'Haut – Municipalité de Hautemorges
27.08 Programme de Tir Obligatoire 2024 – Stand d'Apples – Société de Tir d'Apples

Septembre

- 07.09 Gâteaux au feu de bois – Apples – SDA
15.09 Tournoi de pétanque – Pampigny – Jeunesse de Pampigny-Cottens

Octobre

- 02.10 Exposé sur l'artique-antartique – Sévery, salle villageoise – Les Colchiques
05.10 Souper villageois 50 ans de la société – Apples – Gym Apples
06.10 Brisolée au refuge – Reverolle – Société du refuge de Reverolle
10.10 Road Movie – Chaniaz – Municipalité de Hautemorges
25.10 Apploween – Apples – SDA
27.10 Repas de soutien – Pampigny – Jeunesse de Pampigny-Cottens
30.10 Troc d'Automne – Apples
02.11 Assemblée des délégués SCMV – Fanfare Pampigny



PLUS D'INFORMATIONS
SUR CES ÉVÉNEMENTS

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi 10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi 10h-12h
ou sur rendez-vous

IMPRESSUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1970 exemplaires

Photos Fabrice Greutert (p. 1),
Arnold Grandjean (p. 2),
Municipalité C. Dumauthioz (p. 2),
Administration communale (p. 2-3)